

Création d'entreprise dans certaines zones : les exonérations fiscales possibles

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 28/07/2020 - **Aides publiques et financements** LECTURE : 2 MINUTES

Les entreprises qui s'implantent dans certaines zones du territoire français peuvent bénéficier d'allègements fiscaux. Ces exonérations peuvent porter sur le bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) mais également sur les impôts et les taxes de la fiscalité locale. Explications.

Les allègements fiscaux en zones AFR, BER, ZRD et ZRR

Les entreprises nouvelles s'implantant dans les zones **d'aides à finalité régionale** (zones AFR), les **bassins d'emploi à redynamiser** (BER), les **zones de restructuration de la défense** (ZRD) et les **zones de revitalisation rurale** (ZRR) peuvent bénéficier d'une exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices (**impôt sur le revenu** ou **impôt sur les sociétés**) et d'impôts locaux (**cotisation foncière des entreprises - CFE** et **taxe foncière** selon la zone concernée).

- ▶ [En savoir plus sur le dispositif d'exonérations d'impôts en zones AFR](#)
- ▶ [En savoir plus sur le dispositif d'exonérations d'impôts en BER](#)
- ▶ [En savoir plus sur le dispositif d'exonérations d'impôts en ZRD](#)
- ▶ [En savoir plus sur le dispositif d'exonérations d'impôts en ZRR](#)

Lire aussi : [Impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu, quelle imposition selon son statut ?](#)

Les allègements fiscaux en zone franche urbaine (ZFU)

Les entreprises qui, quel que soit leur régime d'imposition, créent une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale dans une zone franche urbaine - territoire entrepreneur bénéficient d'une **exonération sur les bénéfices** provenant des activités implantées dans la zone pendant les **60 premiers mois** d'activité puis selon un barème dégressif les années suivantes.

En savoir plus sur le dispositif d'exonération d'impôt en ZFU-TE

Lire aussi : [Entreprises : quelles aides en matière d'embauche ?](#)

Les allègements fiscaux dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Les très petites et petites entreprises installées ou souhaitant s'installer dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) peuvent bénéficier d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

En savoir plus sur l'exonération d'impôts locaux dans les QPV

Lire aussi : [Coronavirus COVID-19 : les mesures de soutien aux entreprises](#)

La base de données sur les aides aux entreprises

Retrouvez les aides liées au lieu d'implantation grâce au moteur de recherche d'aides-entreprises.fr :

Localisation

Plus de critères 

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>"Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur (ZFU-TE)" - Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises</p> <p>Favoriser le développement économique et le développement de l'emploi dans les ZFU - territoires entrepreneurs par une exonération de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises qui créent des activités dans une ZFU - territoire entrepreneur à compter du 1er janvier 2015.</p>	 
---	--	--

[Accédez à la base de données complète des aides publiques aux entreprises < https://aides-entreprises.fr/>](https://aides-entreprises.fr/)

Aller plus loin

La fiche de la DGFIP sur les allègements fiscaux accordés aux entreprises < https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/3_Documentation/depliant/pro_fiche_les_allègements_fiscaux.pdf?v=1598438882 > [PDF - 1,28 Mo]

Thématiques : [Aides publiques et financements](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Partager la page   